



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 JANVIER 2026**

Délibération n° CA 09/2026

Portant sur l'admission en non-valeur des créances de la SNCM

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 19 Janvier 2026 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Conseiller Exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, dans les salons d'honneur de la Collectivité de Corse à Bastia.

Membres présents :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix
M. BRADESI Laurent
M. FILIPPI Jacques
Mme LEBOMIN Vanina
M. LUCCIONI Don Joseph
M. ORSONI Marc Aurèle
M. SAVELLI Jean-Michel
M. SAVELLI Joseph
M. TROJANI Paul
M. VALDRIGHI Hervé

Conseiller Exécutif, Président de l'OTC
Représentant le syndicat Strada Corsa
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat STC
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CCI de la Haute Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette
Mme ANTONINI Danielle
M. BICCHIERAY Didier
M. BOCOgnANO Xavier
M. DE PERETTI Nicolas
Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline
Mme MARCHETTI Sandra
M. PANZANI Jean-Paul
M. VANNI Hyacinthe

Présidente de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
Représentant le syndicat CFDT
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse

Pour l'autorité compétente : **Membres absents ou excusés :**



Mme BASTIANI Angèle
M. BENZONI Joseph
M. BINDINELLI Jacques
Mme CASANOVA NICOLAI Paule
M. CASTELLI Antoine
Mme FERRI Evelyne
M. GIOVANNANGELI Dominique
M. LECCIA Jean-Baptiste
M. MELA Georges
M. MIAS Patrick
Mme PIETRI Véronique
M. QUASTANA Paul
Mme TIBERI Julia

Présidente de l'ATC
Représentant la CCI de la Corse du Sud
Représentant le syndicat SPTC
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat CGC
Représentant le syndicat CGT
Représentant l'URAF de Corse
Représentant le syndicat FO
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CRMA de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse

Membre de plein droit :

M. Éric JALON, Préfet de Région (absent excusé)

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. GRASSI Andria représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- **Vu** l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,



Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- **Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 24/103 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 09 Avril 2024 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/051 CE du Président du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 04 Février 2025 actant la cessation de fonction de Conseillère Exécutive de Corse et de Présidente de l'Office des Transports de la Corse de Madame Flora MATTEI à compter du 1^{er} février 2025,**
- **Vu l'arrêté n° 25/065 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 18 février 2025 portant désignation de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Président de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/105 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 01 Avril 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu le jugement du Tribunal des activités économiques de Marseille en date du 23 Avril 2025 prononçant la clôture des opérations de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la SNCM,**
- **Vu la délibération n° CA 13/2025 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 28 Avril 2025 portant sur le Budget Primitif de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/311 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 10 Juin 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu la délibération n° CA 24/2025 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 30 Juin 2025 portant sur la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2025,**
- **Vu l'arrêté n° 25/441 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 22 Juillet 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu la liste HELIOS 7579470111 relative à la présentation en non-valeurs éditée par la Pairie de Corse arrêtée à la date du 03 Décembre 2025,**
- **Vu le rapport relatif à la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2025 en date du 19 Janvier 2026,**
- **Vu la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2025 présentée par M. SANTUCCI Directeur Financier de l'Office des Transports de la Corse le 19 Janvier 2026.**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1 :



Décide l'admission en non-valeur des créances de la SNCM, soit la somme de 185 743 892,09 €.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 32

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 19

Nombre de voix pour : 18

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 1

Nombre de non-participations : 0

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 19 Janvier 2026

Jean Félix ACQUAVIVA

